



je loue un vélo électrique



*Pour mes trajets du quotidien sans effort
et en toute liberté jusqu'à 25km/h !*

Pourquoi louer un vélo électrique ?

80% des trajets effectués en voiture font moins de 10 km

50% des trajets effectués en voiture font moins de 3 km



€ DOUBLE ÉCONOMIE :

Cher à l'achat, le vélo à assistance électrique (VAE) en location est une véritable opportunité de tester cet équipement de manière économique. De plus, un VAE consomme 70 fois moins qu'une voiture : ce sont donc des économies de carburant à la clé ! Quant à la recharge de la batterie, elle ne vous coûtera que quelques centimes pour 60 km.

⚡ VOTRE FUTUR VÉLO

- ▶ jusqu'à 70 km d'autonomie
- ▶ temps de charge : 5 à 7 h (prise 220V)
- ▶ 5 niveaux d'assistance électrique, jusqu'à 25km/h
- ▶ 7 vitesses
- ▶ pneus anti crevaison
- ▶ antivol intégré
- ▶ visibilité renforcée par catadioptrés et bandes réfléchissantes sur les pneus

🌿 UNE MOBILITÉ PLUS PROPRE :

Véritable alternative à la voiture, les VAE sont silencieux et émettent très peu de pollution atmosphérique. Opter pour une mobilité plus propre et plus respectueuse de l'environnement diminuera les émissions de CO₂ !

♥ UNE SANTÉ PRÉSERVÉE :

Même si le VAE dispose d'un moteur, ce dernier ne supprime pas l'action du cycliste puisque l'assistance se déclenche uniquement lorsque les pédales sont actionnées. Le vélo électrique reste donc bénéfique pour la santé, comme toutes les activités physiques !

Tarif et conditions

Pour bénéficier du service VELYSOO, il faut :

- habiter le territoire Flandre Lys (Estaires, Fleurbaix, Haverskerque, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville et Sailly-sur-la-Lys)

Tarif unique : 150 € / an

Les frais de maintenance et de réparation sont à la charge du locataire. Possibilité de rachat du VAE à la fin de la période de location. Règlement et conditions générales sur www.ccc-flandrelys.fr

Vous êtes intéressés ? Contactez la Communauté de communes Flandre Lys :

03 28 50 14 90 - contact@cc-flandrelys.fr

500 rue de la Lys à La Gorgue - www.cc-flandrelys.fr

Pourquoi louer un vélo électrique ?

80% des trajets effectués en voiture font moins de 10 km

50% des trajets effectués en voiture font moins de 3 km



€ DOUBLE ÉCONOMIE :

Cher à l'achat, le vélo à assistance électrique (VAE) en location est une véritable opportunité de tester cet équipement de manière économique. De plus, un VAE consomme 70 fois moins qu'une voiture : ce sont donc des économies de carburant à la clé ! Quant à la recharge de la batterie, elle ne vous coûtera que quelques centimes pour 60 km.

⚡ VOTRE FUTUR VÉLO

- ▶ jusqu'à 70 km d'autonomie
- ▶ temps de charge : 5 à 7 h (prise 220V)
- ▶ 5 niveaux d'assistance électrique, jusqu'à 25km/h
- ▶ 7 vitesses
- ▶ pneus anti crevaison
- ▶ antivol intégré
- ▶ visibilité renforcée par catadioptrés et bandes réfléchissantes sur les pneus

🌿 UNE MOBILITÉ PLUS PROPRE :

Véritable alternative à la voiture, les VAE sont silencieux et émettent très peu de pollution atmosphérique. Opter pour une mobilité plus propre et plus respectueuse de l'environnement diminuera les émissions de CO₂ !

♥ UNE SANTÉ PRÉSERVÉE :

Même si le VAE dispose d'un moteur, ce dernier ne supprime pas l'action du cycliste puisque l'assistance se déclenche uniquement lorsque les pédales sont actionnées. Le vélo électrique reste donc bénéfique pour la santé, comme toutes les activités physiques !

Tarif et conditions

Pour bénéficier du service VELYSOO, il faut :
- habiter le territoire Flandre Lys (Estaires, Fleurbaix, Haverskerque, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville et Sailly-sur-la-Lys)

Tarif unique : 150 € / an

Les frais de maintenance et de réparation sont à la charge du locataire. Possibilité de rachat du VAE à la fin de la période de location. Règlement et conditions générales sur www.cc-flandrelys.fr

Vous êtes intéressés ? Contactez la Communauté de communes Flandre Lys :

03 28 50 14 90 - contact@cc-flandrelys.fr

500 rue de la Lys à La Gorgue - www.cc-flandrelys.fr